

Étangs et marais des salins de Camargue



Lancement d'un nouveau plan de gestion pour le site

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquiescer les espaces fragiles et remarquables des rivages maritimes et lacustres français, de les protéger et de les ouvrir au public.

La gestion de chaque site est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire - propriétaire et les organismes désignés comme gestionnaires du site. Ils établissent ensemble, et en concertation avec les acteurs du territoire (organismes socioprofessionnels, usagers...), un plan de gestion, qui constitue le projet pour le site.

En 2021 et 2022, le Conservatoire va travailler sur l'élaboration du **plan de gestion du site des Étangs et marais des salins de Camargue, géré depuis 2011 par trois co-gestionnaires : le Parc Naturel régional de Camargue, la Tour du Valat et la Société nationale de protection de la nature**. Le groupement constitué des trois co-gestionnaires a été retenu pour réaliser la rédaction du plan de gestion. Nécessitant un travail de concertation important tout au long de son élaboration, l'équipe s'est adjoint les compétences du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Arles.

Le périmètre couvert par l'étude a une surface totale de 6500 ha, mais le plan de gestion s'appuiera sur l'analyse de l'Espace de Bon Fonctionnement pour favoriser un fonctionnement optimal des zones humides et de leurs services rendus. Pour cela seront notamment diagnostiqués les réseaux hydrauliques et leurs qualités, et le fonctionnement des zones humides présentes. Un important travail sera également mené sur la faune, la flore et les habitats, la réglementation ainsi que les activités humaines et les usages.

L'objectif est de disposer d'un document partagé et opérationnel qui déterminera, après une phase de diagnostic des enjeux sur ce site, les objectifs de gestion à long terme, les objectifs opérationnels et le plan de travail que les gestionnaires devront mettre en œuvre avec l'aide de leurs partenaires pour les dix prochaines années. Il définira notamment les réalisations souhaitables pour restaurer, aménager et gérer le site.

Pour suivre et vous exprimer concernant le plan de gestion :
<https://concertation.etangs-marais-salins-camargue.fr/>

Mise en place d'une signalétique directionnelle



Installation de la signalétique.

Sans reliefs, les paysages camarguais comportent peu de repères visuels pour un promeneur découvrant le site pour la première fois. Les échanges réguliers entre agents et visiteurs de passage faisaient ressortir un réel besoin en signalétique directionnelle. Il est à noter que l'avènement récent du vélo électrique a entraîné une nette hausse de la fréquentation des cycles en Camargue. Randonneurs et cyclistes sont représentatifs d'usages respectueux de l'environnement que nous cherchons à promouvoir sur le site.

Au mois de septembre, six points stratégiques ont été équipés de panneaux directionnels orientant le public vers les destinations plus importantes. Désormais, la plage de Beauduc, le belvédère de Tourvieille, le phare de la Gacholle ou encore le village de Salin-de-Giraud et la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer sont clairement indiqués sur ces panneaux, accompagnés de la distance de trajet ainsi que la possibilité ou non de s'y rendre en voiture. Des éco-compteurs ont par ailleurs été installés afin de pouvoir quantifier les flux, et aménager le site au mieux pour un public toujours plus friand des grands espaces naturels camarguais.

Finalisation des travaux sur l'aire de stationnement de Beauduc

L'utilisation de l'aire de stationnement de Beauduc est maintenant bien rentrée dans les mœurs. Avec le recul dont nous disposons sur deux saisons, il s'avérait que les bennes à ordures les plus proches de la plage étaient délaissées en raison de l'odeur occasionnée aux abords des campements, tandis que les plus éloignées étaient saturées, entraînant de fait les mêmes nuisances qu'auparavant. Il a donc été décidé de concert avec les co-gestionnaires, de regrouper l'ensemble des bennes en un seul point, et de les border d'une plateforme en grave compactée, afin d'offrir plus de stabilité au camion chargé de la relève.

Lors de cette même phase de travaux, le passage du gabarit de la plage de la Comtesse a été surélevé de 40 cm afin d'éviter l'inondation de l'aire de stationnement lors des tempêtes hivernales. Cet aménagement permet également de faciliter le passage des telliniers et des écoles de kitesurf vers la plage.





Civelle au Pertuis de la Comtesse © D. Nicolas.

Bienvenue aux civelles !

Dans le cadre du Contrat de delta Camargue, le suivi piscicole s'est poursuivi cette année sur les étangs des anciens salins, afin d'évaluer l'efficacité des reconnections avec le système Vaccarès et la mer. Le suivi 2019-2020 a ciblé spécifiquement le recrutement en civelles, juvéniles de l'anguille européenne, en tant qu'indicateur de connectivité. L'anguille européenne effectue de grandes migrations entre son site de reproduction dans l'ouest de l'océan Atlantique et ses sites de croissance situés en milieux aquatiques européens et nord-africains. Lorsqu'elles arrivent sur nos côtes, les civelles cherchent à remonter les cours d'eau et à rentrer dans les étangs. Le suivi de leur remontée permet ainsi de caractériser les connectivités hydroécologiques. Par ailleurs, il permet d'acquérir davantage d'informations sur le comportement de l'anguille, qui est actuellement en danger critique d'extinction en raison de

son cycle de vie si particulier qui la rend vulnérable aux multiples pressions d'origine humaine (destruction et dégradation des habitats aquatiques, pollution, barrages, surpêche, etc.). Un des principaux faits marquants de l'hiver 2019-2020 a été l'observation de civelles en petits nombres de décembre à février, et surtout, leur observation sur toutes les stations suivies au mois de février. Ces résultats encourageants suggèrent une continuité hydroécologique complète depuis la mer jusqu'au nord des anciens salins, au moins durant une partie de la période de migration des civelles.

2020, une très bonne année pour la nidification des laro-limicoles coloniaux

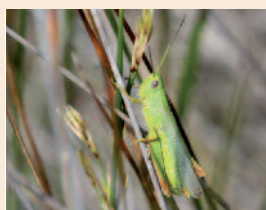
Pas moins de neuf espèces de laro-limicoles coloniaux totalisant plus de 1300 couples ont niché en 2020 sur les étangs et marais des salins de Camargue, ce qui constitue un effectif record depuis l'acquisition du site par le Conservatoire du littoral. Comme les années précédentes, la majorité des oiseaux ont niché sur un îlot spécialement aménagé pour eux près de la ruine de la Vignole. On retiendra notamment les effectifs importants de sternes caugeks (490 couples), sternes hansels (74 couples) et goélands railleurs (272 couples), ainsi qu'un bon succès de reproduction pour le goéland railleur, la mouette mélanocéphale et la sterne hansel. Également, et pour la 5^{ème} année consécutive, des sternes naines ont tenté de nicher sur la plage en cours de formation située au sud de l'étang de Beauduc, confirmant le potentiel de ce secteur ; des pancartes ont été installées au mois de mai pour sensibiliser les usagers.



Colonie de laro-limicoles sur l'îlot de la Vignole en 2020. © M. Thibault.

Connaissez-vous le criquet des joncs ?

L'ordre des Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons et courti- lières) comprend sur les Étangs et marais des salins de Camargue plus d'une trentaine d'espèces. Le criquet des joncs, considéré « en danger critique d'extinction » en région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur, en est l'un de ses plus remarquables représentants.



Criquet des joncs © M. Thibault.

Dans l'île de Camargue, il n'est actuellement connu que de Beauduc et du Platelet, où il fréquente les secteurs de dunes densément couverts par le Jonc maritime, une plante appelée localement la « bauque ». Le criquet des joncs se reconnaît facilement à sa coloration uni-

formément vert-métallique et ses tibias postérieurs rouge orangé. Si vous le rencontrez, n'hésitez pas à signaler votre observation au Parc de Camargue ou à la Tour du Valat.

La poule sultane, nouvellement arrivée aux marais de la Bélugue

La talève sultane, aussi appelée poule sultane, est un oiseau spectaculaire apparenté aux poules d'eau et aux foulques. Intégralement protégée en France, elle est assez discrète et vit le plus souvent cachée dans les massifs de roseaux et de massettes. Arrivée depuis l'Espagne dans le delta du Rhône au début des années 1990, son expansion s'est accélérée depuis quelques années. Dans les marais de la Belugue, sa reproduction a finalement été prouvée en 2019 avec l'observation d'une famille.



Portraits du littoral

Thibaut Mallet, directeur général du SYMADREM

Le site des Étangs et marais des salins de Camargue est traversé par la digue à la mer. Pouvez-vous nous décrire les particularités de l'ouvrage dans ce secteur ?

La digue à la mer a été érigée entre les deux bras du Rhône dans les années 1860, afin de protéger le delta de l'incursion des eaux salées dans les terres. Elle a été construite en recul du trait de côte, à partir des matériaux présents sur place (principalement du sable). Elle constitue aujourd'hui le principal ouvrage de protection contre les submersions marines de la Camargue insulaire.

Les talus de la digue sont partiellement recouverts de salicornes, ce qui permet d'assurer leur maintien. En effet, ces derniers sont exposés au batillage des étangs voisins (clapot des vaguelettes formées dans les étangs, principalement en cas de mistral).

Parfois, le couvert végétal de salicorne n'est pas suffisant ou disparaît pour diverses raisons et les talus s'érodent. D'autres protections sont alors nécessaires (pieux en bois, galets, enrochements...).

La plateforme « Digue 2020 » a été réalisée sur une partie de la digue à la mer traversant les Étangs et marais des salins de Camargue. Son objectif est de tester la possibilité d'utilisation d'un concept innovant de conception de digue via l'utilisation de sol traité à la chaux.

Y a-t-il une réflexion engagée pour le confortement de la digue à la mer dans ce secteur ?

Une réflexion stratégique est engagée sur le littoral, entre le Grau-du-Roi et le They de la Gracieuse à Port-Saint-Louis-du-Rhône, ce qui englobe donc la digue à la mer dans le secteur des Étangs et marais des salins de Camargue. Il s'agira de définir, par secteur géographique et en fonction des enjeux, quelle est la stratégie d'aménagement retenue (maintien à l'identique ou rehausse ou laisser faire ou recul stratégique...) pour faire face au risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte. En attendant les conclusions de cette stratégie, le Symadrem continue d'assurer ses missions d'entretien et de surveillance de la digue, y compris en période de tempête.

Comment le SYMADREM intègre dans sa stratégie la problématique liée à l'élévation du niveau marin en Camargue et dans ce secteur en particulier ?

Les différentes études menées en Camargue sur les thématiques de l'érosion du trait de côte et de la submersion marine tiennent compte d'une élévation du niveau marin de 60 cm à l'horizon 2100.

Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoit une élévation du niveau de la mer à l'échelle mondiale comprise entre 43 cm en 2100 (scénario le plus optimiste) et 84 cm (scénario le plus pessimiste).

Cette hypothèse de 60 cm constitue en quelque sorte une valeur médiane des scénarios du GIEC. Par ailleurs, elle est supérieure de 20 cm à la marge minimale de 40 cm prescrite dans l'arrêté du 5 juillet 2019 relatif aux plans de préventions des risques de submersion marine.



Travaux de réalisation de la plateforme DIGUE 2020 visant à tester la résistance d'une digue avec du matériau traité à la chaux © SYMADREM.

Roland Chassain s'est éteint le 9 février 2021

Président du Parc naturel régional de Camargue dont il assurait la présidence depuis 2016, Roland Chassain s'est toujours mobilisé pour défendre les intérêts des camarguais et préserver le territoire.



© Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Homme de conviction, passionné par la Camargue et ses traditions, engagé auprès de ceux qui y vivent, il a dans ses différentes fonctions de Député, Conseiller général et Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer toujours défendu cette Camargue qu'il aimait tant.

Les élus du Parc et ses équipes entendent aujourd'hui inscrire leur action dans la pérennité de ses projets et continuer à construire, pour la Camargue et ses habitants, le développement et l'avenir pour lesquels Roland Chassain a toujours œuvré avec ardeur.